

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **12 septembre 2016 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Claude Ménard  
Monsieur Danis Beauvillier  
Me Serge Bizier  
Monsieur Fernand Ruel  
Monsieur Laurier Chagnon  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juaire, directeur général et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

**16-09-299**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

**16-09-300**

**Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2016 et de la séance ajournée du 22 août 2016.

ADOPTÉE

**16-09-301**

**Adoption du règlement 2016-298 modifiant le règlement 2014-253 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Princeville et le règlement 2012-220 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Princeville**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement 2016-298 modifiant le règlement 2014-253 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Princeville et le règlement 2012-220 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

**16-09-302**

**Ratification des chèques et des dépôts salaires**

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

**Chèques:**

- En date du 23-08-2016 au 11-09-2016
- nos M1394 à M1405 & A40356 à A40372 93 928,12 \$
- nos A40364;40365 annulé
  
- dépôts salaires des périodes 201632 à 201635

ADOPTÉE

**16-09-303**

**Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Chèques :**

- En date du 12 septembre 2016
- nos A40373 à A40510 384 150,86 \$

ADOPTÉE

**16-09-304**

**Transferts budgétaires**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de prendre acte du dépôt de la liste des transferts budgétaires pour les périodes 2016-01 à 2016-08 soumise par la trésorière en date du 12 septembre 2016 et d'entériner son contenu.

ADOPTÉE

**16-09-305**

**Modification du seuil de capitalisation pour les différentes catégories d'actif**

ATTENDU QUE notre politique de capitalisation et d'amortissement est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 ;

ATTENDU QUE notre seuil de capitalisation pour les différentes catégories n'a pas été revu à la hausse depuis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté et résolu à l'unanimité d'augmenter le seuil de capitalisation à 8 000 \$ pour les différentes catégories d'actif tel que montré sur le document de modification préparé par la trésorière et donc copie est annexée à la présente résolution.

QUE cette modification prenne effet au 1<sup>er</sup> septembre 2016.

ADOPTÉE

**16-09-306**

**Demande d'aide financière au programme du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

ATTENDU QUE la Ville de Princeville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon et résolu à l'unanimité que la Ville de Princeville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Princeville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;

QUE la Ville de Princeville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;

QUE la Ville de Princeville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

QUE la Ville de Princeville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTEU.

ADOPTÉE

**16-09-307**

**Démission d'un pompier**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'accepter la démission du pompier Jonathan Poulin avec prise d'effet le 29 août 2016.

ADOPTÉE

**16-09-308**

**Adoption du plan de mesures d'urgence**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que conseil adopte le plan de mesure d'urgence tel que déposé.

ADOPTÉE

**16-09-309**

**Vente d'un terrain résidentiel – 110 Liberge**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Philippe Lévasseur et Camille-Anne Beaudoin ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 5 030 442 (110 rue Liberge) du cadastre du Québec pour le prix de 19 644,27 \$ avant les taxes applicables.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

16-09-310

**Vente d'un terrain résidentiel – 150 Liberge**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à 9305-3585 Québec inc. Fortin construction ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 5 030 446 (150 rue Liberge) du cadastre du Québec pour le prix de 19 644,27 \$ avant les taxes applicables.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

16-09-311

**Vente d'un terrain résidentiel – 160 Liberge**

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Guy Lelièvre et Lazett Tait ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 5 030 447 (160 rue Liberge) du cadastre du Québec pour le prix de 19 669,80 \$ avant les taxes applicables.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

16-09-312

**Changement d'adresse – St-Jean-Baptiste Sud**

Sur une proposition de Claude Côté, il est unanimement résolu de modifier le numéro civique de la rue St-Jean-Baptiste Sud pour un numéro civique de la rue St-Charles ;

Ancien numéro  
240, rue St-Jean-Baptiste Sud

Nouveau numéro  
18, rue St-Charles

QUE les occupants concernés soient avisés et que, sur demande et présentation de pièces justificatives, les frais exigés pour effectuer ce changement leur soient remboursés.

ADOPTÉE

16-09-313

**Adoption du règlement 2016-299 modifiant le règlement 2011-193 concernant la tarification de services de loisirs et de diverses locations**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement 2016-299 modifiant le règlement 2011-193 concernant la tarification de services de loisirs et de diverses locations.

ADOPTÉE

16-09-314

**Journée internationale des personnes âgées – invitation au déjeuner théâtre**

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville participe à l'activité de la Journée internationale des personnes âgées organisée par la Table de concertation des personnes âgées de l'Érable et verse une commandite de 50 \$.

ADOPTÉE

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

**16-09-315**

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE

---

Me Olivier Milot, greffier

---

Gilles Fortier, maire